



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires  
de Côte-d'Or  
Service économie agricole et environnement des exploitations

le 20 mars 2017

### Accompagnement des agriculteurs à la télédéclaration en Côte-d'Or

- La télédéclaration PAC 2017 sera ouverte de début avril au 15 mai 2017.
- La DDT de Côte-d'Or organise une série de 3 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2017, réparties sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface».

#### Le programme des réunions est le suivant :

Lieu	Date
CHATILLON/SEINE – salle ERL	Mardi 04/04 - 14h
POUILLY-EN-AUXOIS – salle polyvalente	Mercredi 05/04 - 14h
QUETIGNY – amphithéâtre du lycée agricole	Mercredi 06/04 - <b>9h30</b>

**Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le lundi 27 mars à 14h à la DDT – salle canal de Bourgogne**

- Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à TELEPAC par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en février, recevront un rendez-vous pour réaliser la télédéclaration.
- Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour réaliser leur télédéclaration : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, transferts de DPB, ...
- Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, **il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.**
- Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : **0800 221 371**